

Sommaire

1	Informations Générales	3
2	Centrale de détection gaz	5
3	Modules	6
4	Détecteurs de gaz	7
5	Détecteurs de gaz ATEX	8-9
6	Accessoires	10
7	Pièces détachées	11

Détection de gaz Avant propos



Nous vous invitons à découvrir le nouveau catalogue de solutions Esser by Honeywell en matière de détection de qaz.

Pour répondre à vos diverses problématiques, Honeywell conçoit et développe de nombreuses gammes de produits autour de la sécurité des personnes dans le bâtiment. Votre satisfaction reste notre première priorité, ainsi chaque innovation est conçue selon notre ligne de conduite: vous proposer des produits performants et fiables au meilleur rapport qualité prix.

Le savoir-faire d' Honeywell est symbolisé par de nombreux sites de référence à travers le monde. Cette réussite est étroitement liée à votre propre succès. Nous souhaitons donc activement développer notre collaboration avec vous car aujourd'hui, la sécurité est une affaire de partenariat.



DETECTION GAZ

Centrale de détection gaz	Ę
Modules	6
Détecteurs de gaz	7
Détecteurs de gaz ATEX	8-8
Accessoires	10
Pièces détachées	14

Détection gaz

Centrale de détection gaz

NFG-8



Caractéristiques

- Sélection de 8 langues
- Programmation des libellés points et zones (32 caractères)
- Seuils d'alarmes programmables pour les capteurs
- Algorithmes de décision pour les critères d'alarmes et de dérangements
- Historique de 1000 évènements consultables sur écran ou sur téléchargement PC
- Horloge temps réel
- Commutation à clef pour activer niveaux d'accès
- · Mode TEST et MAINTENANCE
- 6 sorties relais programmables avec contacts 8A/ 250V+ 16 extensibles avec carte 16 relais additi-
- Programmation par logiciel
- Connexion PC via port RS232 ou USB sur carte

Centrale conventionnelle de détection gaz 8 entrées analogiques

Le tableau NFG-8 est la solution idéale pour les petites installations de détection gaz.

Le NFG-8 possède 8 entrées analogiques 4-20 mA, chaque entrée peut être configurée pour différents types de gaz : toxiques, explosifs, etc...

Gâce à son afficheur rétroéclairé, le tableau fournit une indication précise de la concentration de gaz et permet la visualisation des niveaux d'alarmes réglés.

La centrale NFG-8 gère jusqu'à 22 sorties relais dont 6 présents sur la carte mère et 16 accessibles via la carte NFG-16REL (en option).

Le tableau NFG-8 est certifié ATEX, CE et SIL1

Données techniques

Tension nominale Entrées (8) Ecran LCD Sorties Contacts relais (6)
Température de fonctionnement HR fonctionnement Indice de protection

Boîtier Poids Dimensions

220 VAC +/-15%, 50-60 Hz 4-20 mA 4 lignes x 16 Caractères 2 x 30 Vcc / 1 A 8A / 250 VAC 0 °C ... 55 °C 15-85 % sans condensation

IP 42 ABS noir approx. 4 kg (sans batterie) L: 420 mm H: 380 mm P: 160 mm

Emplacement pour 2 batteries de 12V/7 Ah.

Elément de fin de ligne pour le contrôle de la boucle de détection (47 µF / 35 V).



Tableau complet comprenant un sachet d'accessoires, le manuel d'installation et d'utilisation. Livré sans

NFG-16REL

Carte 16 relais additionnels pour NFG-8

Carte additionnelle 16 relais pour centrale de détection de gaz NFG-8

ESS-4000G



Caractéristiques

- Afficheur graphique LCD 8 lignes, 40 colonnes
- Affichage des valeurs des détecteurs de gaz à l'échelle et dans les unités appropriées (LIE, ppm, concentration %).
- 3 niveaux de mot de passe (Opérateur Maintenance - Programmation).
- Texte programmable : description des points 32 caractères; description des zones 32 caractères.
- 150 zones et 400 fonctions logiques.
- Journal de l'historique : 1000 événements en mémoire non volatile.
- · Fonction d'auto programmation avec reconnaissance automatique de l'appareil connecté.
- Reconnaissance automatique des points avec la même adresse.
- Seuil d'alarme/pré-alarme programmable

Centrale adressable de détection de gaz 4 bus ESS-4000G

ESS-4000G est une centrale adressable pour la gestion des systèmes de détection de gaz. Grâce aux modules adressables, il est possible de connecter des détecteurs au standard industriel 4-20mA.

Ce tableau peut être installé dans tous les environnements où il y a production ou présence de gaz toxiques ou explosifs : parcs de stationnement, chaufferies, locaux batteries, etc.). L'ESS-4000G peut gérer jusqu'à 4 bus rebouclés avec chacun 99 modules d'entrée/sortie (via les modules ESS-1E et ESS-4G) et 99 détecteurs de gaz, pour un total de 396 détecteurs et 396 modules d'interface entrée/sortie.

Données techniques

Tension nominale

Courant absorbé

Alimentation Chargeur de batterie Sortie utilisateur pour sirènes/panneaux d'affichage **Dimensions** Indice de protection Température d'utilisation Relais d'alarme Relais de dérangement Sortie Sirènes Poids

230VAc +10% / -15% (50 / 60 Hz) 0,6 A 27,6 Vcc - 2,7 A 27,6 Vcc - 1 A 27,6 Vcc - 750 mA

L: 483 mm x H: 266 mm x P: 111 mm

IP 30 -5 °C ...+ 40 °C NO ou NF (30 Vcc - 1A) NO ou NF (30 Vcc - 1A) 750 mA 6,15 Kg (sans batteries)

Sortie tableau de report : RS 485 Emplacement pour 2 batteries de 12V/17 Ah.

Elément de fin de ligne pour le contrôle de la boucle de détection (47 µF / 35 V).



Tableau complet comprenant un sachet d'accessoires, le manuel d'installation et d'utilisation. Livré sans

Détection gaz Modules

ESS-1E

Module adressable 1 entrée 4-20 mA



Module adressable pour centrale ESS-4000G 1 entrée 4-20 mA

ESS-4G

Module adressable 4 entrées 4-20 mA



Module adressable pour centrale ESS-4000G 4 entrées 4-20 mA

M701-240

Module adress sortie relais 240 V



Module adressable sortie relais 240 V en coffret

M701-240-DIN

Module adress sortie relais 240 V DIN



Module adressable sortie relais 240 V sur rail DIN

ESS-LCD G

Tableau de report écran pour ESS-4000G



Tableau de report avec écran tactile LCD (320x240) pour centrale de détection gaz ESS-4000G Communique via RS 485, jusqu'a 16 ESS-LCD G par tableau ESS-4000G.

Données techniques

Tension d'alimentation Consommation écran veille Consommation écran rétroécléré Température de fonctionnement Matériau Dimensions Indice de protection 10 ... 30 V cc 120 mA 350 mA -5°C à +40 °C ABS L: 223 mm H: 210 mm P: 30 mm IP 20 670g

Détecteurs de gaz avec cellule électrochimique

ESS1616ND

Détecteur de gaz NO2 pour parking LCR3



Détecteur de dioxyde d'azote NO2 pour détection de présence de NO en parcs de stationnement avec cellule électrochimique.

Le détecteur fonctionnne par sortie 4-20 mA (0-20 ppm). Peut être raccordé sur centrale ESS-4000G ou NFG-8.

Données techniques

Tension d'utilisation Consommation Température d'utilisation Humidité relative Indice de protection Dimension 24 V cc 90 mA -10 °C ... 40 °C < 90% IP55

L: 160 mm H: 75 mm P: 55 mm

ESS1615CO

Détecteur de monoxyde de carbone (CO)



Détecteur de monoxyde de carbone (CO) avec cellule électrochimique pour la protection des parkings de stationnement.

Le détecteur fonctionne par sortie 4-20 mA (0-300 ppm). Peut être raccordé sur centrale ESS-4000G ou NFG-8.

Données techniques

Tension d'utilisation Consommation Température d'utilisation Humidité relative Indice de protection Dimension 24 V cc 90 mA -10 °C ... 40 °C < 90%

L: 160 mm H: 75 mm P: 55 mm

ESS1146CO

Détecteur de Monoxyde de Carbone avec cellule électrochimique



Détecteur de Monoxyde de Carbone SMART 3G-C3 avec une cellule électrochimique. Le détecteur peut être installé dans un volume ATEX en zone 2. Le détecteur fonctionne par sortie 4-20mA (0 - 500 ppm)

Peut être raccordé sur centrale ESS-4000G ou NFG-8.

Données techniques

Tension d'utilisation
Consommation
Température d'utilisation
Humidité relative
Indice de protection
Dimension
ATEX

12 ... 24 V cc 90 mA -10 °C ... 40 °C < 90% IP55

L: 180 mm H: 106 mm P: 65 mm II3G

Certification SIL

7

Détecteurs de gaz

Détecteurs gaz SMART 3G-C2, ATEX, capteur catalytique



Détecteurs de gaz pour atmosphère explosive (ATEX II2G), capteur catalytique. Il peut être installé dans un volume ATEX en zone 1. Classification ATEX : II2G Ex db IIC T5 Gb(SiI1)
Le détecteur fonctionne par sortie 4-20mA.
Peut être raccordé à la centrale NFG-8 et ESS-4000G.

Données techniques

Tension d'utilisation
Consommation
Température d'utilisation
Humidité relative
Indice de protection
Dimension
ATEX
Certification

12 ... 24 V cc 130 mA -10 °C ... 55 °C < 90% IP65 L: 155 mm H: 130 mm P: 90 mm II2G Ex db IIC T5 Gb(Sil1)

ESS2102ME

Détecteur de gaz méthane SMART 3G-C2

Détecteur de gaz méthane 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II2G EX db IIC T5 Gb (SIL 1)

ESS2102GP

Détecteur de gaz GPL Smart 3G-C2

Détecteur de gaz GPL 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II2G EX db IIC T5 Gb (SIL 1)

ESS2102BU

Détecteur de gaz butane SMART 3G-C2

Détecteur de gaz butane 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II2G EX db IIC T5 Gb (SIL 1)

ESS2102PR

Détecteur de gaz propane SMART 3G-C2

Détecteur de gaz propane 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II2G EX db IIC T5 Gb (SIL 1)

ESS2102VB

Détecteur de vap. d'essence Smart 3G-C2

Détecteur de gaz vapeur d'essence 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II2G EX db IIC T5 Gb (SIL 1)

ESS2102H2

Détecteur de gaz hydrogène SMART 3G-C2

Détecteur d'Hydrogène 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II2G EX db IIC T5 Gb (SIL 1)

Détecteurs de gaz

Détecteurs gaz SMART 3G-C3, ATEX, capteur catalytique



Détecteurs de gaz atmosphère explosive (Atex II3G), il possède un capteur catalytique et peut être installé dans un volume ATEX en zone 2.

Le détecteur fonctionne par sortie 4-20mA.

Peut être raccordé sur centrale NFG-8 et ESS-4000G.

Données techniques

Tension d'utilisation Consommation Température d'utilisation Humidité relative Indice de protection Dimension ATEX Certification

12 ... 24 V cc 90 mA -10 °C ... 40 °C < 90% IP55 L: 180 mm H: 106 mm P: 65 mm

FSS	20	20	• в л	_
		/n	IVI	_

Détecteur de gaz méthane Smart 3G-C3

Détecteur de gaz méthane 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II3G (SIL 1)

ESS2926GP

Détecteur de gaz GPL Smart 3G-C3

Détecteur de gaz GPL 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II3G (SIL 1)

ESS2926BU

Détecteur de gaz butane Smart 3G-C3

Détecteur de gaz butane 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II3G (SIL 1)

ESS2926PR

Détecteur de gaz Propane Smart 3G-C3

Détecteur de gaz propane 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II3G (SIL 1)

ESS2926VB

Détecteur de vap. d'essence Smart 3G-C3

Détecteur de gaz vapeur d'essence 4-20 mA, 0-100% LIE Atex II3G (SIL 1)

Détection gaz Accessoires

STS3REL

Carte 3 relais pr détecteurs SMART 3GC



Carte 3 relais à intégrer dans un détecteur SMART 3G. Relais 12/24 V

STGD/AD2

Acessoire protection capteur 35mm



Accessoire de protection des poussières et de l'humidité pour capteur 35mm

STGD/AD3

Acessoire protection capteur 46mm



Accessoire de protection des poussières (pour zone D) pour capteur 46mm

STS/CKD

Outil test et étalonnage pr dét de gaz



Outil de test et d'étalonnage pour détecteur de gaz

80412F

Combiné Sirène et flash rouge



Le dispositif sonore est équipé d'un flash lumineux. Il dispose d'un choix de 32 tons delectionnable par switchs Le flash lumineux est de couleur rouge

Données techniques

Tension d'utilisation Consommation Tons Puissance sonore Température Indice de protection Couleur Flash 9 ... 28 V cc env. 15mA 32 jusqu'a 102dB (à 1 m) -10°C à +55°C IP65 (avec PE) Rouge 1Hz

VTX+XA

kit test et calibration (sans bouteille)

Valisette de test pour détecteurs de gaz Sensitron livrée sans bouteille étalon



Kit comprenant une vanne avec débit réglable (à visser), et tuyau transparent souple, ainsi que 3 embouts adaptateurs pour capteur de gaz

Détection gaz Pièces détachées

Capteurs de rechange pour détecteur de gaz SMART3G-C2

Capteurs de rechange pour détecteur de gaz SMART3G-C2 pour atmosphère explosive en zone 1 (Atex II2G Ex db IIC T5 Gb) - SIL 1 - capteur catalytique

KX102ME	SAV Capteur dét. méthane Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur Smart 3G de gaz méthane
KX102GP	SAV Capteur dét. GPL Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur Smart 3G de gaz GPL
KX102BU	SAV Capteur dét. butane Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur Smart 3G de gaz butane
KX102PR	SAV Capteur dét. Propane Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur Smart 3G de gaz propane
KX102VB	SAV Capt. dét. vap. essence Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur Smart 3G de gaz vapeur d'essence
KX102H2	SAV Capteur dét. Hydrogène Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur Smart 3G de gaz Hydrogène

Capteur de rechange pour détecteurs de gaz toxique

Capteur de rechange pour détecteurs de gaz toxique (pour parking) - Cellule électrochimique

K1146CO	SAV Capteur dét. CO pr parking Smart 3G
	Capteur pour le SAV détecteur de monoxyde de carbone CO ESS1146CO

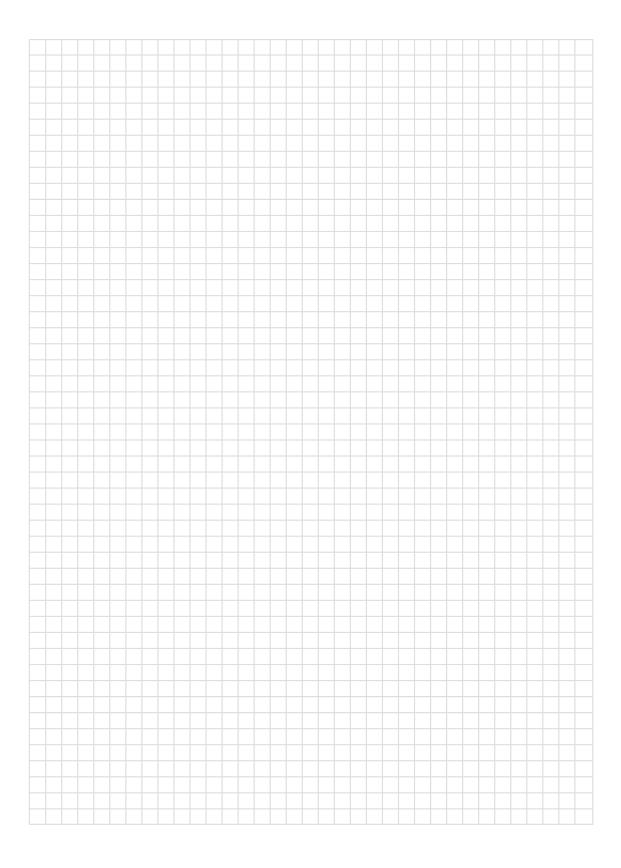
Capteur de rechange pour détecteurs de gaz toxique

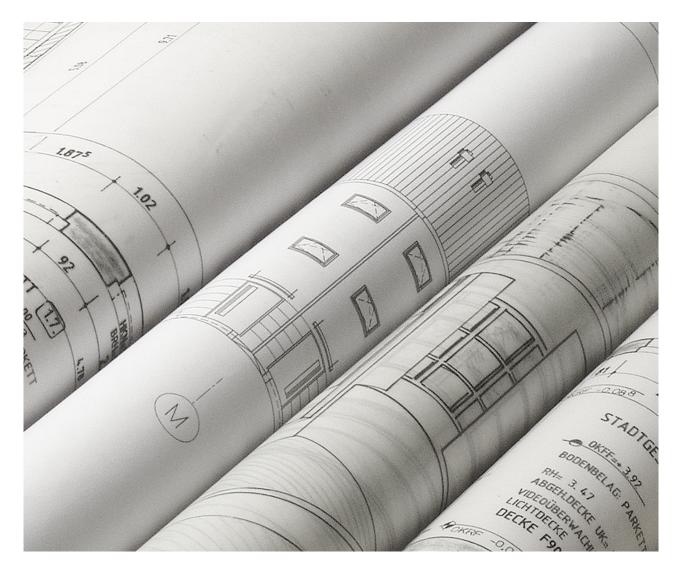
Capteur de rechange pour détecteurs de gaz toxique (pour parking) - Cellule électrochimique

K160xCO	SAV Capteur dét. CO pour parking LCR 3
	Capteur pour le SAV détecteur LCR de monoxyde de carbone CO ESS1615CO
K187xND	SAV Capteur dét. NO2 pour parking LCR 3

Capteur pour le SAV détecteur LCR de dioxyde d'azote NO2 ESS1616ND

Notes





Annexes

Conditions générales de vente et de livraison

14

Conditions générales de vente

1 - GENERALITES

L- VENERALITES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes offres émises par la société NOVAR France SAS ainsi quê toutes ventes conclues par la société NOVAR France SAS eve un client. Elles annulent et remplacent en toutes leurs dispositions les conditions générales de vente ayant pu existre entre la société NOVAR France SAS es socients. Incluses commandes passées à la société NOVAR France SAS emportent acceptation pleine et entire par le client des présentes conditions générales de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales de vente et renonciation de sa part à ses propres conditions générales d'existe SAS. A tout moment, la société NOVAR France SAS at lout monuelle version des présentes conditions générales de vente De telles modifications donnerent lieu à une nouvelle version des présentes conditions générales qui s'appliqueront alors aux commandes utilerieures.

La vente et l'exécution des travaux y afférent décrits dans l'offre de NOVAR France SAS excluent tout rapport juridique avec toute autre personne que le client direct donneur d'ordre.

2 - CONCLUSION DE VENTES

Z - CONCLUSION DE VENTES

Toute commande doit être passée par le client par écrit. Les commandes téléphoniques nécessitent une confirmation de commande écrite de la part du client pour être enregistrées et honorées. Le contrat ne sera définitivement conclu qu'après confirmation par notre organisme d'assurance crédit de la solvabilité du cocontractant. A défaut, le devise établip par la société NOVAR France SAS sera en forit, dans ces conditions, de proposer de nouvelles modalités de conclusion du contrar de vente. En consider de de la confidence de la confidence de la contractant de vente. En consider de confidence de la part de la société NOVAR France SAS par en de la confidence de la confidence de la part de la société NOVAR France SAS par le part de la société NOVAR France SAS par le plais d'un accusé de réception de commande précisant prix, délais et conditions de paiement acceptés.

La société NOVAR France SAS appliquera une pénalité correspondant à 10% du montant global de la commande en cas d'annulation de commande totale ou partielle par un client avant expédition. Toute annulation de commande présilvariation serà traitée comme un retour de matériel dans les conditions visées aux paragraphes 2 à 4 de l'article 10 c'haprès. Les conditions suivantes s'ajoutent aux conditions sunt mentionnées ci-dessous pour toute offre ou vente de systèmes specifiques ou d'une rassallation ou tout conferi faire l'objet d'adaptations specifiques du d'une rassallation ou tout chesimble de produits nécessitant une études pécifique en vide d'en assurer la cohierente.

etude specialque en vue den assurer la conference.

Les offres sont Habliss en fonction des informations fournies par le client, lesquelles dewont content foutes les données nécessaires à la détermination des caractéristiques du système, notamment les spécifications téchniques, les conditions d'installation et d'environnement, la nature et les conditions des essais à realiser. En tout état de cause le client devar à réception verifier la conformité du produit et ne procéder à une installation et une utilisation desdits matériels qui l'atsue de cette vérification. Le client devar notamment às assurer de la compatibilité entre les systèmes et tout autre produit susceptible d'être confincée aux d'îls systèmes.

3 - PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - TAXES

Sauf offre particulière émise par la société NOVAR France SAS, les prix applicables sont ceux qui figurent dans les tarifs en vigueur à la date de la passation de la commande. Lorsque la société NOVAR France SAS a émis une offre. Les prix et conditions de cette offre concernent exclusivement les produits qui y sont spécifiés et, à défaut de stipulation expresse différente de NOVAR France SAS, restent valable pendant une durée de 3 mois.

Les études de chiffrages réalisées par NOVAR France SAS ont pour but de dé-finir une enveloppe budgétaire et une liste de matériel nécessaire à la réalisation des devis. La responsabilité de NOVAR France SAS n'est pas engagée en cas de variation de volume.

Une étude engageante est toutefois possible, elle sera dans ce cas spécifiée dans le devis et facturée. Dans ce cas, l'engagement de NOVAR France SAS est strictement limit eaux volumes de matériels nécessaires pour répondre au cahier des charges. Les chiffrages de prestations (câblages, services...) ne sont pas sous la résponsabilité de NOVAR France SAS.

sous la responsabilité de NUVNK France SAS.

Les prix communiqués par la société NOVAR France SAS sont stipulés hors taxes. Leur nature (ferme ou révisable), leur montant, les conditions et termes de paiement sont précisés dans loftré emise par la société NOVAR France SAS. Souf stipulation contraire, les produits sont payables à 45 jours fin de mois de la date de la facture. A défaut de paiement, la société NOVAR France SAS se réserve le droit de suspendre lexecution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement des sommes dues.

jusqu'au complet paiement des sommes dues.

La créatin de traite u de billet à ordre ne constitue ni dérogation ni novation au lieu de paiement. Lorsque la société NOVAR France SAS accepte d'être elgée par et de lifet s' à ordre, aux ci divert nous parensous 46 heures au plus tard. Comme le prévoit la LME (Loi de Modernisation de l'Economie du (04/08/08) applicable au 01/01/09, but retard de paiement entrainera la facturation de pénalités de retard au taux plancher égal à 3 fois l'intérêt légal envigueur à la date de la facturation. Nos prix sentendent nets descomptes. Pour toute commande inférieure à 500 € HT une facturation complèmentaire d'un montant de 30 € HT, sera systematiquement appliquée. Les commandes des clients nouveaux ne seront prises en compte qu'à compter de la signature de la fiche douverture de compte par les deux perfises et après confirmation de la fiche douverture de compte par les deux perfises et après confirmation de société NOVAR France SAS. Seus les avoirs emis par la société NOVAR France SAS seus les avoirs emis par la société NOVAR France SAS seus les avoirs emis par la société NOVAR France SAS seus les avoirs emis par la société NOVAR France SAS. Seus les avoirs emis par la société NOVAR France SAS peuvent s'imputer partiellement ou totalement sur nos factures exigibles.

4 - LIVRAISON - TRANSPORT - EMBALLAGE

Sauf stipulations contraires dans la commande acceptée par NOVAR France SAS, toutes les livraisons sont effectuées Ex-works. Il incombe donc au client d'assure les frais et risques du transport des produits vendus. NOVAR France SAS se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles et de facturer au prorata des fournitures livrées.

Sur la France métropolitaine, le franco de port est consenti pour toute li-vraison (hors livraison express) supérieure à 500 € - H.T. Pour toute commande inférieure à 500 € HT, NOVAR France SAS appliquera un forfait de frais de port de 25 € HT

Si la livraison est retardée pour un cas de force majeure tel que défini à l'article.

11 elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue Aucune pénalité pour retard ne sera due par la société NOVAR France SAS

Les prix mentionnés dans l'offre s'entendent pour un emballage ordinaire. Toute demande de la part du client pour un type d'emballage autre que ceuli habituellement utilisé par la société NOVAR France SAS fera flobjet d'un complèment de prix. Les emballages ne sont en aucun cas repris par la société NOVAR France SAS.

5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE - RESERVE DE PROPRIETE

5 - I LOGICIELS

5 - I Licence. NOVAR France SAS concède au client une licence non exclusive et non transmissible, à quelque titre que ce soit, lui permettant d'utiliser les logiciels forumis en vertu de la commande exclusivement sur les matériels et sur les sites définis dans la commande. Le client ne tentera pas décomposer, décassembler ou décoder les logiciels ou partie des Logiciels. Le client sengage à utiliser les logiciels conformément à leur destination et à se conformér strictement à leurs prescriptions d'utilisation. NOVAR France SAS et, le cas échéant, ses biers fournisseurs gardent l'entière propriété des logiciels. Le garante des logiciels des tiers fournisseurs spridiquer à l'exclusion de toute agrantier pour les logiciels des tiers fournisseurs. Les modalités de cette garantie seront. communiquées au client.

5.2 Copie et Modifications. Le client ne pourra effectuer que deux copies des lo-giciels (ou le nombre autorisé par le droit applicable) à nutiliser qu'à des fins de sauvegarde et d'archivage. Le client ne devra ni adapter, ni modifier les logiciels sans l'autorisation écrité de NOVAR France SAS.

5.3 Cession L.C. Client ne poura céder, apporter ou autrement transférer son droit d'utilisation des logiciels à quiconque qu'avec l'autorisation préalable écrite de NOVAR France SAS. Si le Client nest pas l'utilisateur final des Logiciels. NO VAR France SAS pourra autoriser le transfert de ce droit d'utilisation à l'utilisateur final dous réserve que le Client obtienne de cet utilisateur final l'acceptation écrite de la présente licence et fournisse à NOVAR France SAS la preuve de ladité acceptation.

tautie acceptation.

5 4 Expiration et Résiliation. La licence concédée aux termes de la commande sera viable pour fout le temps d'utilisation des logiciels par le client, sauf résiliation anticipée de la commande par NOVAR France SAS. A l'expiration de cette licence, le client devra immédiatement cesser toute utilisation des logiciels et réstituer ou détruire, seloni les indications de NOVAR France SAS, foutes les copies des logiciels.

De son côté, le client s'engage à coopérer pleinement avec la société NOVAR France SAS dans sa défense.

5 - II AUTRES

5-III- LLa société NOVAR France SAS ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de réclamation ou action fondée sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers ou sur la responsabilité de droit commun résultant de la modification des produits par le client ou, d'une utilisation non conforme aux spécifications techniques, sud si et cellent a détenul faccord entit et préalable de la société NOVAR France SAS pour effectuer de telles opérations.

5-II-2 Dans le cas où la société NOVAR France SAS considère que les produits sont susceptibles de porter atteinte aux droits d'un tiers ou font l'objet d'une récla-mation pour violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle ou fonde une réclamation en concurrence déloyale et/ou parasitaire, la société NOVAR France SAS peut. à as seule discretion et à ses frais : a) remplacer ou modifier le produit, tout en préservant de fonctionnalités équivalentes;

obtenir pour le client le droit de continuer à utiliser le produit ; rembourser le montant des produits litigieux1.

Le présent article constitue le recours exclusif du client et les limites de la responsabilité de NOVAR France SAS, au regard de toute atteinte aux droits d'un tiers causée par le produit.

5 - II - 3 La société NOVAR France SAS n'est en aucun cas tenue de forurnir ses plans d'exécution même si les produits sont livrés avec un schéma d'installation. Les plans, documents et études éventuellement transmis au client restent la propriété de la société NOVAR France SAS et sont confidentiels. Le client s'interdit de les communiquer sciemment ou non à des tiers et ne pourra les utiliser que pour les seuls besoins de l'exploitation et de la maintenance des produits.

oes prounts.

5 - II - 4 La société NOVAR France SAS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelonque des écheances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dés la livraison, des risques de prete et de déférioration of des biens vendus ainsi que des dommages qui pourraient être occasionnés.

6 - PRESTATIONS DE SERVICES

6.1 La réception de l'installation sera confirmée par le client auprès de NOVAR France SAS et validée par un procès-verbal signé par un représentant qualifié du client, procès-verbal contradictoire sur lequel seront consignées les réserves majeures et mineures émises par lui. On entend par réserves maineures, toute réserve qui nempéche pas le fonctionnement de l'installation.

6.2 La responsabilité de NOVAR France se limite à la mise en service d'une installation de sécurité incendie ou de communication hospitalière. La responsabilité de NOVAR France est excluse en ce qui concerne l'installation des produits qui restent sous l'entière responsabilité du Client.

6.3 En cas d'absence de réponse du client dans le mois suivant la demande deréception ou de levée de réserves formulées par NOVAR France SAS par lettre recommandée avec accusé de réception, cette acceptation ou cette levée de réserves sera réputée accordée.

6.4 Si l'installation est mise en service à des fins d'exploitations sans qu'aucur PV de réception n'ait été signé, cette réception est réputée avoir été prononcée sans réserve par le client.

6.5 NOVAR France peut être amené a réaliser des études de conception de systèmes de sécurité incendie ou communication hospitalière sur demande du Client, néanmoins ces études sont réalisées à titre purement commercial afin de définir des envelopes budgetaires, et n'engagent en rien la responsabilité de NOVAR France.

7 - ACTIONS PREVENTIVES

Pour les articles vendus ayant vocation à assurer la sécurité des biens et des personnes, la société NOVAR France SAS doit être en mesure d'y accéder préventivement, à tout moment et en toutes circonstances. Acé effet, le client sengage à fournir dans les meilleurs délais à la société NOVAR France SAS (T/les adresses) exactes(s) du/des stefs) ou ses produits ont été installés. Ad défaut, la société NOVAR France SAS décline toute responsabilité quant à la prise en charge des conséquences préjudiciables, de quelque nature que ce soit, de toute éventuelle défaillance qu'elle aurait pu éviter si elle avait eu la possibilité duna etclon préventive.

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de 12 mois à compter de la livraison du matériel pour une utilisation du bien définie dans la commande.

La garantie est exclue si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation expresse et préalable de la société NOVAR France SAS,

Les garanties ne s'appliqueront pas si un défaut est dû en tout ou partie à la négligence du citeir ou de ses employés pendant la manipulation, le stoc-kage, l'assemblage, l'installation, la mise en route, l'utilisation ou l'entretien du matériel et/où des logiciels, en particulier si les instructions écrites du manuel fourni par NOVAR France SAS nont pas det respectées.

La garantie est exclue si le fonctionnement défectueux résulte d'un cas de force majeure, tel que précisé à l'article 9.

Toute garantie est exclue pour les articles consommables (batteries, gaz test. .) Les articles consommables sont référencés dans les bases tarifaires de NOVAR France SAS. Néamoins NOVAR France SAS senage à rempleacr tout con-sommable défectueux dans le cadre d'une réclamation faite dans les 15 jours suivant la date de livraison.

Au titre de la garantie, la société NOVAR France SAS remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques selon l'une ou l'autre des procédures décrites ci-après.

La société NOVAR France SAS n'accorde aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre des objectifs que le client s'est fixé, des lors que ses objectifs n'ont pas été expressement et préalablement acceptés par la société NOVAR France SAS.

Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'oeuvre et ceux qui résultent des opérations suivantes : démontage, remontage, transport sur site, mise en

Cas particulier des logiciels: la garantie ne s'applique que si les logiciels sont mis en oeuvre sur des supports adaptés et sous un environnement conforme aux spécifications imposées par la société NOVAR France SAS.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.

Dans le cadre d'un échange de produit sous garantie, NOVAR France SAS propose, au travers de ses prestataires, deux procédures différentes établies comme suit :

a- Procédure d'échange anticipé : Le Client passe une commande aux prestataires de NOVAR France SAS dont la facturation est différée de 30 jours. A réception du matérie retourné, après expertise des services techniques, la commande est annulée s'il est constaté un défaut du produit. Dans ce cas, un matériel équivalent est rervoyé au Client, sans notions de frais. Dans le cas contraire, le matériel est facturé au prix tarif public et remise SAV en vigueur.

Indicence est nature au prix rain public et reinies Sarv en rigideur.

b-Procédure déchange non anticipé : Le Client retourne le matériel aux prestataires de NOVAR France SAS pour expertise. En cas de défaut avvié du produit, un matériel équivalent est renvoyé au Client, sans notions de frais. Dars le cas contraire, NOVAR France SAS ou ses prestabaires proposent à au Client une offre de remplacement sur la base du tarif public en vigueur avec renise SAP. Les produits échangés sous garantie sont remplacés par des produits réparés

Le présent article exprime l'intégralité de la garantie accordée par la société NOVAR France SAS, à l'exclusion de toute autre garantie légale.

9 - RESPONSABILITE

Les parties supporteront chacune en ce qui la concerne, toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'ils encourent en vertu du droit com-mun, en raison de tous dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers à l'occasion de l'exécution de prestations.

En aucun cas la société NOVAR France SAS ne sera responsable des

a) Pertes indirectes b) Pertes découlant d'une interruption de l'activité ou d'une perte d'exploitation c) Pertes de profits

d) Manque à gagner e) Pertes déconomies prévues 1] Perte d'actif incorporel g) Perte de données fi) Perte d'opportunité, même dans le cas où il aurait été informé de la survenance de tels dommages.

Chacune des parties souscrira les polices d'assurance nécessaires pour se garantir contre tous les risques à leur charge respective et telle qu'ils ont été définis aux paragraphes cléesus. Chacune des parties supportera les primes et les fran-chises des polices d'assurances qu'elle aura souscrites.

La responsabilité de la société NOVAR France SAS est exclue pour tout défaut d'un Système résultant :

a) d'une dégradation, modification, maintenance, réparation, installation, transport, docèque, popersion ou utilisation impore ou non conforme aux instructions de la société NOVAR France SAS bid un accident, contamination, abus, négligence après la livraison, c) de tout dommage causé par un produit non fourni par la société NOVAR France SAS.

La société NOVAR France SAS ne saurait être tenu responsable d'un défaut de compatibilité lié à un manque d'information involontaire ou délibéré de la part du client concernant les caractéristiques des produits.

La responsabilité de NOVAR France SAS pour tout dommage relatif à la commande ou résultant des produits et/ou services commandés est limitée au prix de la commande.

10 - RECLAMATIONS ET REPRISES

A la livraison du matériel, les réclamations ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites au plus tard dans les 15 jours qui suivent la réception des produits. Ces réclamations doivent être impérativement faites par écrit pour être prises en compte.

Les reprises ne peuvent être faites qu'à titre exceptionnel en franco de port et d'emballage et ne concernent que du matériel neuf et sous emballage d'origine au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception des produits, moyennant un abattement de 20% sur le prix d'achat.

Cette demande doit être écrite et adressée à notre service logistique pour trait-ement et affectation d'un numéro de retour. Les frais et risques afférents au retour des produits sont à la charge du client. Dans le cas ou le matériel retourné serait incomplet ou déterioré, NOVAR France SAS se réserve le droit d'appliquer un abattement additionnel.

Les commandes de fournitures spécifiques ou faisant l'objet d'une fabrication spéciale ne peuvent être ni échangées ni reprises.

11 - CONFIDENTIALITE

11 - CONFIDENTIALITE

Par « Informations Confidentielles » il faut entendre toute information, donné technique ou saoir faire de quelque forme que ce soit comportant l'indication ou la mention « confidentielle » ou une autre indication ou mention similaire y compris mais de façon non exhaustive, les données documentées, les données lisbles par machine ou les données interprétée, les données conteue dans des composants physiques, les maquettes, échantillons considérés par la so ciété NOVAR France SAS comme étant de sa propriété exclusive ou confidentiels Le client et ses partenaires, ses employés et ses agents maintiendront confidentielles ces informations Confidentielles pour une période de 10 ars suivant L. St. de d'autgation par la société NOVAR France SAS. Les logiciels inclus au Systèmes doivent être gardés confidentiels à perpétuite.

Toutefois, les obligations stipulées dans le présent article ne sont pas applicables aux informations qui :

a) Etaient au moment de leur réception déjà publiées ou plus généralement rendues publiques d'une autre manière;
 b) Ont été après leur réception publiées ou plus généralement rendues publiques autrement que par une action ou une négligence de la part de la partie qui

autement que par une action du me legiglence de la part de la possession des reçolt;
c) Etaient déjà, au moment de leur réception par une partie en la possession de cette partie de manière régulière à condition qu'elle soit en mesure de le prouver par un document écrit; d'ol office prouver par un document écrit; d'ol officé régulièrement acquises de tiers sans restriction quant à leur divulgation, si ladite partie est en mesure de le prouver.

Ni la Cillent, in ses partenaires, see employés ou ses agents ne pourront transferer ou divulguer les dites informations Confidentielles de la societé NOVAR France SAS pour fabriquer ou acquièrr les systèmes faisant Mobile des présentes Conditions Generales de Vente ou tout autre produit similaire, ni pour faire fabriquer ou acquièrric es systèmes par toute autre source, ni pour reproduire les informations Confidentielles ou se les approprier de quelque façon que ce soit sans le consentement écrit et présable de la société NOVAR France SAS. Les présentes conditions générales de vente ne conférent aucun droit ou licence ni au client, ni à sec clients ses employés ou ses agents, expressement ou implic-itement sur les Informations Confidentielles ou sur tout brevet ou application de brevet ou autre droit appartenant à la société NOVAR France SAS, nonobstant l'expiration des obligations de confidentialité stipulées dans cette clause.

12 - CLAUSE RESOLUTOIRE DE PLEIN DROIT

En cas d'inexécution par le client des obligations mises à sa charge, la so-ciété NOVAR France SAS se réserve le d'roit de résilier le contrat de vente, sans préjudice des commages et intérêts qu'elle pourait réclamer, moyennant mise en demeure, adressée par la société NOVAR France SAS, restée infructueuse agrès un délai de 30 jours.

13 - FORCE MAJEURE

La société NOVAR France SAS ne saurait être tenue responsable pour tout re-tard ou défaut d'exécution de ses obligations, en cas de Force Majeure Sonnt con-sidées comme des événements de Force Majeure tous les événements extérieurs aux parties et in estimate de l'exécution des obligations. De tels événements incluent notammes.

evereinents inducer inclaminer.

a) Tout incendie, explosion, inondations, tempête ou autre catastrophe naturelle, dépât des eaux, foudre, b) fuerres, émeutes, conflits sociaux, mobilisations ou agitations sociales, c) Grèses, lock-out, ou toutes autres actions industrielles et/ou commerciales, d/D/fficultés d'approvisionnement en matières premières, pièces, machines, e)-Réglementation en matière d'import-export ou embargo

14 - DISPOSITIONS GENERALES :

Cession. Le client ne pourra déléguer aucun droit ni céder aucune obligation au titre d'une commande ou partie de celle-ci sans le consentement écrit prétable de la société NOVAR France SAS lequel consentement ne pourra être refusé sans motif légitimes.

La société NOVAR France SAS pourra céder une commande dans le cadre du transfert de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs de l'entreprise à laquelle elle appartient. Toute tentative de cession ou de délégation violant ce paragraphe sera considérée comme nul.

Renonciation; le fait pour la société NOVAR France SAS de ne pas se prévaloir d'un manquement du client à l'une quelconque des dispositions contenues dans les présentes, ne pourar être interprété comme une renonciation de la sociét 8/OV VAR France SAS à invoquer une violation ultérieure de la même disposition ou d'une autte disposition.

Divisibilité : Si l'une des stipulations de ces Conditions Générales de Ven-te était jugée illégale, non valide ou inapplicable par un tribunal français d'une juridiction compétente conformément à l'article 1.5 des présentes Conditions Générales de Vente, la validité et l'applicabilité des dispositions restantes ne sera pas affectée et en remplacement de ladité disposition invalide, ou inapplicable une ou plusieurs dispositions seront ajoutées aux présentes conditions générales de vente aussi similaire que possible dans les termes tout en restant valides, légales ou applicables en vertu de la loi applicable.

Sauvegarde. Tous les droits, devoirs, obligations qui, par nature doivent s'applique au-dela des termes de la commande y compris, mais de façon non limitative, les clauses « Paiement », « Confidentialité », « Responsabilité», resteront applica-bles après lapplication complète ou la réalisation de toute commande.

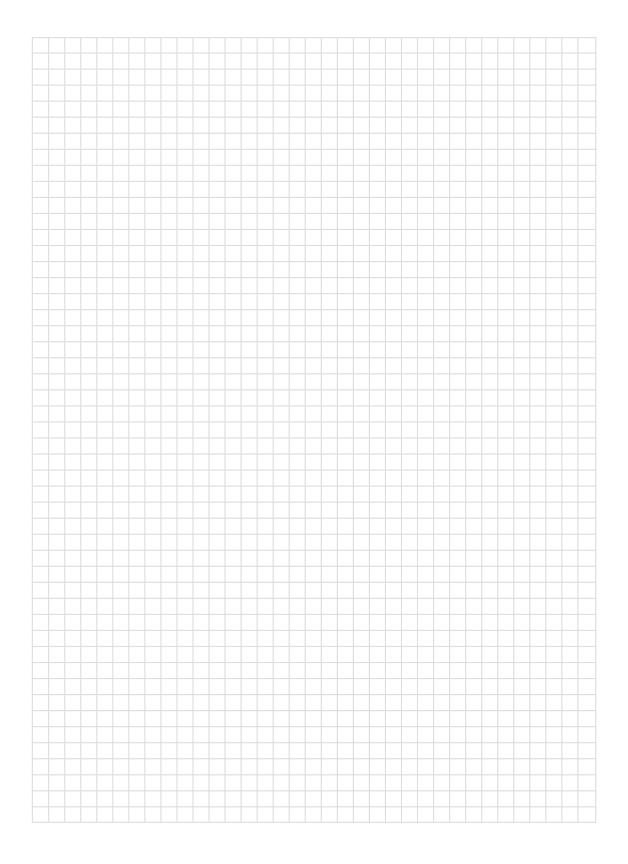
Ordre de cohérence : En cas d'incohérences entre les présentes Conditions Générales de Vente et les commandes du client, les Conditions Générale Vente prévaudront.

15 - CONTESTATION ET REGLEMENT DES LITIGES

En toute hypothèse les contrats qui lient la société NOVAR France SAS à ses clients sont régis par le droit français interne.

Tout litige relatif à toute offre émise ou toute vente effectuée, qui ne pourrait être rêjle à l'amiable dans un délai d'un mois, sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel est situle le siége social de la sociéte NOVAR France SAS, même en cas d'action en référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeux.

Notes



Novar France SAS a Honeywell Company

8, place de l'Europe Parc de chesnes 38074 Saint Quentin Fallavier Cedex Tel:+33 810 10 66 10 www.honeywell.com Honeywell se réserve le droit, sans préavis d'apporter des modifications à la conception du produit ou de spécifier

HSF-GAZ-CAT-FR Aoüt 2020 2020 Honeywell International Inc

